



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

baccalauréat professionnel

Question écrite n° 132208

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la fermeture à la rentrée 2012, de la section baccalauréat professionnel ouvrage du bâtiment, option métallerie (OBM), au lycée Hector Berlioz à La Côte-Saint-André. L'argument invoqué par le rectorat selon lequel le recrutement serait insuffisant, doit être reconsidéré. En effet, le peu d'élèves à ce jour dans la section est imputable, d'une part, à la faible notoriété de celle-ci auprès des élèves et des parents, du fait qu'aucune information ne figurait sur la brochure de l'Onisep, et d'autre part, à un recrutement semble-t-il conduit de manière « chaotique » par l'administration de l'éducation nationale en 2011. Le maintien de cette décision de fermeture est d'autant moins bien perçu que le baccalauréat professionnel OBM est nouveau dans la carte des formations des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) en Rhône-Alpes. Il a été mis en place avec la rénovation de la voie professionnelle. Il n'existe que deux établissements dans l'académie de Grenoble offrant cette formation. Aussi, il lui demande de bien vouloir reconsidérer ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132208

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2012, page 3137

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)